



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mercredi 28 Février 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Michel BOURNEZ - Nicolas VUILLEMIN

Excusé : M. Stéphane BEGEL

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 26631028 : R3 groupe D : TRIANGLE D'OR – JURA SUD FOOT 2 du 10 février 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 22 février 2024.

La commission donne match perdu par pénalité au club de JURA SUD FOOT 2 (-1pt ; 0 but).

Match n° 26171667 : R1 Herbelin groupe B : JURA SUD FOOT 2 – CHAMPAGNOLE du 10 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 mars 2024 à 18h30 au stade Edouard Guillon 1 à Molingés.

1.2 – COUPE INTERSPORT

Match n° 26797902 : Coupe Intersport poule B : LA CHAPELLE DE GUINCHAY 2 - JURA SUD FOOT 2 du 3 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 mars 2024 à 18h30 au stade municipal à La Chapelle de Guinchay.

1.3 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Match n° 27768378 : Coupe Bourgogne-Franche-Comté : SENNECE LES MACON – LA CHAPELLE DE GUINCHAY du 11 février 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 22 février 2024.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain. Le club de LA CHAPELLE DE GUINCHAY est qualifié pour le tour suivant.

1.4 – REPORTS

[La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 3 MARS 2024 à 15h00](#)

R3 groupe A :

- 25915871 : MONETEAU - JOIGNY

R3 groupe B :

- 25927798 : PARAYS USC 2 – VAUZELLES ASA 2

JEUNES

1.5 – CHAMPIONNATS

Match n° 26311605 : U18R1 Laser Game Evolution : AJ AUXERRE 2 – STADE AUXERRE du 3 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le vendredi 1^{er} mars 2024 à 15h00 au stade Abbé Deschamps A5 à Auxerre.

Match n° 27950337 : U18 Intersecteurs poule A : PARON – NEVERS BANLAY du 2 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 2 mars 2024 à 14h00 au stade Léo Lagrange à Nevers.

Le match retour du 2 juin 2024 se déroulera à Paron.

Match n° 27953156 : U18 Intersecteurs poule C : LEVIER – NOIDANAIS 2 du 5 mai 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 4 mai 2024 à 16h00 au stade Georges Saulnier 3 à Levier.

Match n° 27786014 : U16R2 groupe A : GJ SUD HS – LOUHANS CUISEAUX du 2 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour repousser la rencontre le dimanche 3 mars 2024 à 13h00 au stade Jules Rimet à Perrouse.

Match n° 27782028 : U16R2 Promotion poule D : CHEVIGNY ST SAUVEUR – GJ RUDIPONTAIN du 3 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 mars 2024 à 10h30 à la Plaine de Jeux de la Saussaie 2 à Chevigny St Sauveur.

Match n° 27966672 : U15 Intersecteurs poule A : ST APOLLINAIRE – SENS du 2 mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour repousser la rencontre le samedi 30 mars 2024 à 13h00 au complexe sportif Louzole 2 à St Apollinaire.

Match n° 27964656 : U15 Intersecteurs poule B : LA JOUX NOZEROY – ENT. MELLECEY MERCUREY du 2 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 2 mars 2024 à 15h00 au stade municipal 1 à Givry.

Le match retour du 1^{er} juin 2024 se déroulera à La Joux Nozeroy.

Match n° 27964662 : U15 Intersecteurs poule B : ENT. MELLECEY MERCUREY - MACON UF du 23 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 23 mars 2024 à 15h00 au stade Jean Belver à Mâcon.

Le match retour du 11 mai 2024 se déroulera à Givry.

Match n° 27782778 : U14R1 Promotion poule D : EXINCOURT – ST VIT du 2 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 2 mars 2024 à 11h45 au stade Christian Doussot 2 à St Vit.

Le match retour du 1^{er} juin 2024 se déroulera à Exincourt.

Match n° 27961357 : U13 Intersecteurs poule A : PARON - SENS du 9 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 9 mars 2024 à 11h30 au stade Bacary Sagna à Sens.

Le match retour du 29 avril 2024 se déroulera à Paron.

Match n° 27965734 : U13 Intersecteurs poule B : MACON UF – CHALON FC du 13 avril 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour repousser la rencontre le mercredi 15 mai 2024 à 17h00 au stade Jean Belver à Mâcon.

1.9 - CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION – 2EME PHASE

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2023/2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l’horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>
U18IS	<i>Dimanche 13h00</i>
U17R	<i>Dimanche 13h00</i>
U16R	<i>Dimanche 13h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>
U15IS	<i>Samedi 15h00</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>
U13IS	<i>Samedi 15h00</i>

Pour rappel en bleu les horaires U18R1 – U17R1 et U16R1

En noir les nouvelles demandes validées par la commission sportive pour la 2^{ème} phase

<i>CLUBS</i>	<i>U18R</i>	<i>U18IS</i>	<i>U17R</i>	<i>U16R1</i>	<i>U16R2</i>	<i>U15R</i>	<i>U15IS</i>	<i>U14R</i>	<i>U13IS</i>
STADE AUXERRE	Samedi 14h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Samedi 18h00				Dimanche 10h30				
JURA DOLOIS	Dimanche 12h30			Dimanche 12h30		Samedi 16h00		Samedi 16h00	Samedi 14h00
VESOUL FC			Dimanche 12h30	Samedi 16h30		Samedi 14h00		Samedi 14h00	
CHALON FC	Dimanche 12h30		Dimanche 10h30	Dimanche 10h30					Samedi 10h00
BEAUNE AS					Samedi 16h00				
BESSONCOURT			Dimanche 11h00						
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 12h00	Dimanche 10h30	Dimanche 10h30				Samedi 16h30	Samedi 13h30
GJ MONTS ET VALLEES			Samedi 16h00						
LOUHANS CUISEAUX			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00				Samedi 13h30
PONTARLIER CA			Dimanche 12h00	Dimanche 12h00		Samedi 16h00			Samedi 12h00
SENS FC			Samedi 16h00				Samedi 13h30		Samedi 13h30
ST APOLLINAIRE			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00		Samedi 15h00		
JURA STAD'FC					Dimanche 11h00				

CLUBS	U18R	U18IS	U17R	U16R1	U16R2	U15R	U15IS	U14R	U13IS
LONGVIC ALC					Samedi 17h00				
NOIDANAIS		Samedi 15h00			Samedi 16h00				
SNID					Samedi 14h30			Samedi 14h30	
BART					Samedi 16h00				
IS SELONGEY								Samedi 13h30	
LONS LE SAUNIER			Dimanche 11h00	Dimanche 11h00				Samedi 14h00	
GJ SUD HAUTE SAONE					Samedi 16h00	Samedi 16h00		Samedi 16h15	Samedi 14h45
GRAND BESANCON FC						Samedi 16h00			
MONTCEAU			Dimanche 11h00						
FC NEVERS					Samedi 15h00				
FC MACON					Dimanche 10h30				
GEVREY-CHAMBERTIN		Dimanche 11h00							
PARON		Samedi 11h00							
CHATENOY		Samedi 16h00							
NEVERS BANLAY		Samedi 14h00							
BELLEHERBE SANCEY		Samedi 14h30							
JURA LACS FOOT		Samedi 15h00							
LE CREUSOT		Samedi 15h00							

2- FEMININE

2.1 – REGIONAL 1 FEMININE

Match n°25930888 : Régional 1 Féminine : RC LONS LE SAUNIER - US BLANZY FEMNINE du 11 février 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission des statuts, Règlements et Obligations des clubs du 22 février 2024.

La commission valide la décision infligeant la perte du match par pénalité du club de l'US BLANZY FEMNINE (-1pt ; 0but) pour en reporter le gain au club du RC LONS LE SAUNIER (3pts, 3but).

Match n°25930889 : Régional 1 Féminine : GSF HAUT DOUBS – AS CHATENROY LE ROYAL du 11 février 2024

La commission prend connaissance du procès-verbal de la commission des statuts, Règlements et Obligations des clubs du 22 février 2024.

La commission valide la décision donnant résultat acquis sur le terrain.

3- FUTSAL

3.1 – CHAMPIONNATS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes à la semaine du 04 au 08 MARS 2024 :

Régional 1 Futsal :

Poule Promotion B

- N°27989085 : NEUILLY CRIM. SENNCE. – FC FUANS
- N°27989084 : BAUME LES DAMES – PONTARLIER CA

4- FONCTIONNEMENT

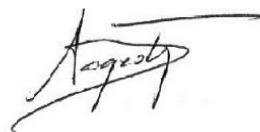
4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

NOIDANAIS : amende de 20 Euros (R1 Herbelin groupe C match n° 26727517)

ALC LONGVIC : amende de 20 Euros (Coupe BFC Féminine match n°27779785)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football